

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-92	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026

32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

RESTAURATION SCOLAIRE DONS ALIMENTAIRES CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS ET LES ASSOCIATIONS CARICATIVES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
Stéphane BÉNIS
Conseiller municipal
délégué

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 2 Commission Education		2	29.09.2026	1	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				10	2026-92

OBJET	RESTAURATION SCOLAIRE – DONS ALIMENTAIRES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS ET LES ASSOCIATIONS CARITATIVES
-------	--

DL/EA

Chers Collègues,

La Ville a en charge la gestion des restaurants scolaires des écoles publiques. Ces sites culinaires sont approvisionnés par la Cuisine Centrale du Bocage. Le nombre de repas produit par ce Groupement d'Intérêt Public est fixé au regard d'un prévisionnel d'inscrits au service de la restauration scolaire qui est arrêté à J-8.

Lors de la livraison des repas dans les restaurants scolaires, il est quotidiennement constaté que leur nombre est supérieur aux effectifs rationnaires présents. Cette différence s'explique par la survenance d'évènements imprévisibles ou non anticipés entre la date à laquelle est arrêté le prévisionnel des effectifs rationnaires et la date de livraison des repas. Ces évènements sont principalement liés à des absences pour maladie ou à des intempéries.

Afin d'éviter tout gaspillage alimentaire, le service scolaire-périscolaire a pris l'habitude de prendre attache auprès du CCAS pour réorienter utilement les excédents de repas. En fonction du jour de la semaine, le CCAS récupère ces repas pour acheminer l'Épicerie Sociale ou contacter des associations caritatives pour agrémenter leur propre distribution alimentaire. Ces associations sont les suivantes : les Restos du Cœur, Solidarité Bocage et le Secours Populaire.

Le circuit de ces dons alimentaires doit être sécurisé sur un plan juridique de sorte à bien identifier le rôle et les responsabilités de chacune des parties. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de conclure une convention de partenariat avec le CCAS et chacune des structures bénéficiaires de ces dons.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026